



---

## **Notre engagement en regard de votre vie privée :**

Les études de marché et la recherche par sondage ont une importante fonction sociale. Les maisons de recherche comme INVENTIS comptent sur vos commentaires pour aider à susciter des changements positifs dans les politiques d'ordre public et améliorer les produits et services.

Lorsque vous participez aux enquêtes menées par notre firme, vous pouvez être assuré(e) que :

- Nous ne divulguons aucun de vos renseignements personnels à qui que ce soit à votre insu, à moins que ce ne soit uniquement à des fins de recherche ou que la loi le requiert (tel que décrit dans la présente politique). Cela comprend votre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse de courrier électronique.
- Nous n'essaierons jamais de vous vendre quoi que ce soit et nous ne vendrons jamais votre nom à qui que ce soit. Ce n'est pas notre domaine. Nous ne faisons pas de télémarketing ni de marketing direct. Nous sommes des spécialistes de la recherche marketing et seules vos opinions nous intéressent.
- Il se peut qu'à l'occasion nous communiquions de nouveau avec vous pour valider vos réponses. Nous ne nous présenterons jamais, et ne présenterons ce que nous faisons, sous de fausses représentations.
- Vos décisions à l'effet de participer ou non à une étude, de répondre ou non à des questions spécifiques, ou de cesser de participer ne seront jamais remises en question.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la confidentialité, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels, soit par courriel à l'adresse suivante : [vieprivee@inventis.ca](mailto:vieprivee@inventis.ca) ou par la poste au 926 Notre-Dame Centre suite 102, Trois-Rivières, Québec, G9A 4W8

---

## Politique de confidentialité

### Introduction

INVENTIS s'engage à ce que les renseignements personnels demeurent exacts, confidentiels, privés et en sécurité. La présente politique de confidentialité s'applique à **INVENTIS et au mandataire de la présente étude**.

Basée sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (PRPDE), cette politique décrit comment INVENTIS adhère aux dix principes régissant la protection des renseignements personnels tels que définis par la PRPDE. Une copie de la PRPDE est disponible sur le site Web du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, [www.privcom.gc.ca](http://www.privcom.gc.ca).

«**Renseignements personnels**» s'applique à l'information susceptible d'identifier, individuellement ou par association, une personne en particulier. À titre d'exemple, cela inclut le prénom et le nom de famille, l'adresse postale résidentielle ou l'adresse personnelle de courrier électronique, mais n'inclut pas le nom, le titre de la fonction ou l'adresse ou numéro de téléphone au travail d'un employé d'une organisation.

«**Responsable de la protection des renseignements personnels**» désigne l'employé de INVENTIS responsable d'assurer la protection des renseignements personnels des individus. Vous pouvez contacter cette personne par courriel, à l'adresse suivante : [vieprivee@inventis.ca](mailto:vieprivee@inventis.ca).

«**Répondant**» s'applique à un membre du public contacté par INVENTIS dans le but d'effectuer un sondage.

«**Sondage**» désigne tout sondage téléphonique, sondage postal, sondage sur Internet, sondage porte-à-porte, panel ad hoc, panel permanent, entrevue en centre commercial, sondage interentreprises, sondage qualitatif, entrevue personnelle auprès de cadres supérieurs, service d'évaluation des médias, sondage auprès des employés, et tout autre type de recherche par sondage.

### Fichiers de témoins et fichiers journaux

Les témoins sont de courts fichiers texte créés dans votre ordinateur par le navigateur qui leur donne un nom d'utilisateur et garde en mémoire certaines informations provenant de votre navigation en ligne. Nous n'utilisons pas de témoins sur ce site Web, mais nous en utilisons sur le site de sondage en ligne d'INVENTIS. Lorsque nous utilisons des témoins pour les sondages en ligne, nous le faisons pour nous aider à vous reconnaître comme étant un utilisateur du site. Le fichier de témoins ne garde pas vos renseignements personnels en mémoire. Si vous préférez ne pas recevoir de témoins de notre site de sondage en ligne, vous pouvez désactiver leur usage dans l'affichage de votre navigateur Web. Il se peut toutefois qu'en le faisant vous réduisiez la fonctionnalité des pages Web que vous visionnez.

Comme pour la plupart des sites Web, nous recueillons automatiquement certaines informations et nous les gardons en mémoire dans des fichiers journaux. Ces informations comprennent des adresses de protocole Internet, le type de navigateur, le fournisseur de service Internet, les pages de renvoi et les pages de sortie, le système d'exploitation, la date et l'heure et les données relatives au parcours de navigation.

Nous utilisons ces informations, qui n'identifient pas les utilisateurs individuellement, pour analyser les tendances, gérer le site, suivre la navigation des utilisateurs dans le site et recueillir des informations démographiques sur notre base d'utilisateurs dans l'ensemble. Nous n'établissons pas de liens entre ces données recueillies automatiquement et les informations qui pourraient identifier la personne.

## Les dix principes relatifs à la protection des renseignements personnels

### 1. La responsabilité

*Un organisme est responsable des renseignements personnels dont il a la gestion et doit désigner une ou des personnes qui devront s'assurer du respect des principes énoncés ci-dessous.*

INVENTIS a chargé le responsable de la protection des renseignements personnels d'assurer la protection globale des renseignements personnels ainsi que la conformité d'INVENTIS à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*.

De plus, le personnel du service à la clientèle d'INVENTIS peut répondre à la plupart des questions concernant la protection des renseignements personnels.

### 2. La détermination des fins de la collecte des renseignements

*Les fins pour lesquelles des renseignements personnels sont recueillis doivent être déterminées par l'organisme avant ou au moment de la collecte.*

Lorsque les intervieweurs d'INVENTIS contactent des répondants par téléphone ou en personne, ils s'identifient et disent pourquoi ils prennent contact. Ils expliquent qu'INVENTIS effectue un sondage et que la compagnie aimerait que le répondant ou un autre membre du foyer participe au sondage.

Lorsque INVENTIS envoie des invitations par écrit et/ou des questionnaires aux répondants, l'invitation/le questionnaire nous identifie clairement comme étant INVENTIS et explique le but de notre contact, à l'effet que nous effectuons des sondages et aimerions que le répondant y participe.

INVENTIS peut fournir des informations globales sur les sondages aux clients qui commanditent ces sondages. Puisque cette information est regroupée, il est impossible pour les clients ou autres tiers d'identifier les renseignements personnels propres à un individu.

### **3. Le consentement**

*Toute personne doit être informée et consentir à toute collecte, utilisation ou communication de renseignements personnels qui la concernent.*

La participation à un sondage est entièrement volontaire. Le consentement est obtenu quand un répondant accepte de participer à une recherche par sondage. Une fois le consentement obtenu, et que la collecte de données est effectuée par téléphone ou en personne, un intervieweur d'INVENTIS mène alors une entrevue auprès du répondant. Quand la collecte de données est effectuée par la poste, par ordinateur ou via Internet, le répondant remplit alors le questionnaire lui-même.

Généralement, les renseignements personnels recueillis ne sont pas divulgués à des tiers. En de rares circonstances toutefois, un client qui effectue une étude peut vouloir communiquer avec les répondants directement. Dans ces cas-là, INVENTIS ne divulgue pas à des tiers les renseignements personnels des répondants à moins d'avoir clairement expliqué au répondant la raison d'une telle divulgation et d'avoir obtenu le consentement du répondant.

### **4. La limitation de la collecte**

*L'organisme ne peut recueillir que les renseignements personnels nécessaires aux fins déterminées, et doit procéder de façon honnête et licite.*

INVENTIS limite la quantité et le type de renseignements personnels qu'il collecte. Nous ne recueillons que la quantité et le type de renseignements dont nous avons besoin pour les fins mentionnées au répondant.

INVENTIS recueille des renseignements personnels au sujet d'une personne principalement auprès de cette personne ou d'un membre de son foyer. Sauf dans les cas prévus par la loi, INVENTIS recueille des renseignements personnels auprès de sources externes, comme des clients, seulement si les personnes ont consenti à une telle collecte.

### **5. La limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation**

*Les renseignements personnels ne doivent pas être utilisés ou communiqués à des fins autres que celles auxquelles ils ont été recueillis à moins que la personne concernée n'y consente ou que la loi ne l'exige. On ne doit conserver les renseignements personnels qu'aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des finalités déterminées.*

INVENTIS utilise ou communique les renseignements personnels seulement aux fins auxquelles ils ont été recueillis, à moins que la personne concernée ne consente à leur utilisation ou communication à d'autres fins.

En certaines circonstances exceptionnelles, INVENTIS peut être tenue par la loi ou avoir le droit de divulguer des renseignements personnels sans que la personne concernée en soit informée ou sans son consentement. Une telle divulgation serait par exemple une citation à comparaître ou d'autres ordres de la cour ou du gouvernement.

INVENTIS conserve les renseignements personnels seulement aussi longtemps qu'il est nécessaire de le faire pour les fins déterminées. Les renseignements personnels dont nous n'avons plus besoin pour les fins déterminées ou pour répondre aux exigences de la loi sont détruits, effacés ou rendus anonymes.

### **6. L'exactitude**

*Les renseignements personnels doivent être aussi exacts, complets et à jour que l'exigent les fins pour lesquelles ils sont utilisés.*

INVENTIS fait tous les efforts raisonnables pour garder exacts, complets, à jour et pertinents les renseignements personnels courants en sa possession ou sous son contrôle, en se basant sur les informations les plus récentes auxquelles INVENTIS a accès.

INVENTIS procède aux mises à jour des renseignements personnels seulement s'il est nécessaire de le faire pour les raisons pour lesquelles elle a recueilli ces renseignements.

## **7. Les mesures de sécurité**

*Les renseignements personnels doivent être protégés au moyen de mesures de sécurité correspondant à leur degré de sensibilité.*

INVENTIS protège les renseignements personnels qu'elle a en sa possession ou sous son contrôle contre la perte, le vol et l'accès non autorisé, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification.

Nous suivons les règles de base généralement acceptées dans l'industrie afin de protéger les renseignements qui nous sont soumis, aussi bien pendant qu'après la transmission. Toutefois, aucune méthode de transmission sur Internet, ou méthode de mémoire électronique n'est 100 % sécuritaire. Par conséquent, bien que nous nous efforcions d'utiliser des moyens commercialement acceptables pour protéger vos renseignements personnels, nous ne pouvons garantir leur entière sécurité. Si vous avez des questions au sujet de la sécurité de notre site Web ou de notre compagnie, vous pouvez envoyer un courriel à [vieprivee@inventis.ca](mailto:vieprivee@inventis.ca) ou par la poste au 926 Notre-Dame Centre suite 102, Trois-Rivières, Québec, G9A 4W8

Les mesures de protection utilisées par INVENTIS varient selon le degré de sensibilité, la quantité, la distribution, le format et la méthode de stockage des renseignements personnels. Certaines informations sont conservées électroniquement. Les dossiers récents sur papier contenant des renseignements personnels sont entreposés dans les bureaux d'INVENTIS. Les dossiers plus anciens contenant des renseignements personnels peuvent être conservés dans un entrepôt. INVENTIS accorde la plus grande protection aux renseignements personnels les plus confidentiels.

INVENTIS protège les renseignements personnels qu'elle a en sa possession ou sous son contrôle par des mesures de sécurité telles que :

- La sécurité physique - des serrures de sécurité sur les classeurs et l'accès restreint aux bureaux
- La sécurité de l'organisation - l'accès contrôlé aux bureaux et l'accès limité à l'information pertinente
- La sécurité électronique - coupe-feu (firewall) et mots de passe

INVENTIS informe ses employés de ses politiques et procédures concernant la confidentialité, la sécurité et la vie privée, en plus d'insister sur l'importance de s'y conformer.

INVENTIS peut transférer des renseignements personnels à des tiers à des fins de traitement, comme pour la liste de paie, les services de traitement de données, ou pour d'autres produits et services. INVENTIS exige de ces tiers qu'ils protègent tous les renseignements personnels d'une manière compatible avec les mesures qu'elle emploie et/ou qui sont prescrites par la loi.

INVENTIS procède avec soin quand elle détruit ou se débarrasse des renseignements personnels afin de prévenir que des personnes non autorisées n'aient accès à l'information.

## **8. La transparence**

*Un organisme doit mettre à la disposition de toute personne des renseignements précis sur ses politiques et ses pratiques concernant la gestion des renseignements personnels.*

INVENTIS est ouvert concernant les procédures qu'elle utilise pour gérer les renseignements personnels. Toute personne peut avoir accès aux informations concernant les procédures appliquées en vertu de la présente politique de confidentialité en communiquant avec le personnel de service à la clientèle ou le responsable de la protection des renseignements personnels.

Si nous effectuons un changement significatif à la présente politique ou à nos pratiques en matière de confidentialité, nous afficherons clairement un avis sur ce site durant les 30 jours précédant l'implantation du changement significatif et nous décrirons comment les individus pourront exercer les choix qui s'appliquent. Après l'implantation du changement significatif, nous indiquerons dans l'introduction de la politique à quel moment la politique a fait l'objet de la dernière révision.

## **9. L'accès aux renseignements personnels**

Un organisme doit informer toute personne qui en fait la demande de l'existence des renseignements personnels qui la concernent, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils ont été communiqués à des tiers, et lui permettre de les consulter. Il sera aussi possible de contester l'exactitude et l'état complet des renseignements et y faire apporter les corrections appropriées.

Les demandes d'accès doivent être faites par écrit à notre responsable de la protection de la vie privée, par le biais d'un courriel envoyé à [vieprivee@inventis.ca](mailto:vieprivee@inventis.ca) ou par la poste au 926 Notre-Dame Centre suite 102, Trois-Rivières, Québec, G9A 4W8

Lorsque INVENTIS reçoit une demande d'accès aux renseignements personnels de la part d'une personne, elle essaie de lui transmettre les renseignements requis dans les 30 jours, y compris les demandes concernant les renseignements personnels qu'elle a en sa possession ou sous son contrôle au sujet de cette personne, les fins auxquelles les renseignements sont utilisés et à qui ils ont été divulgués, le cas échéant.

Cependant, dans certaines situations, il se peut qu'INVENTIS ne puisse donner accès aux personnes à tous leurs renseignements personnels. Cette situation peut se produire :

- Lorsque le fait de donner l'accès aux renseignements personnels pourrait révéler des renseignements personnels concernant un tiers;
- Lorsque le fait de divulguer les renseignements pourraient révéler des informations commerciales confidentielles ;
- Lorsque les renseignements ont été recueillis aux fins d'une enquête juridique.

Si INVENTIS refuse à quelqu'un l'accès à ses renseignements personnels, elle avisera la personne de la raison du refus. La personne pourra ensuite contester la décision d'INVENTIS.

#### **10. La possibilité de porter plainte à l'égard du non-respect des principes**

*Toute personne peut se plaindre du non-respect des principes énoncés dans la présente politique de confidentialité d'INVENTIS. Les intéressés sont invités à adresser leurs plaintes et leurs questions par écrit au responsable de la protection des renseignements personnels par le biais d'un courriel envoyé à [vieprivee@inventis.ca](mailto:vieprivee@inventis.ca) ou par la poste au 926 Notre-Dame Centre suite 102, Trois-Rivières, Québec, G9A 4W8*

INVENTIS enquêtera sur toute plainte et s'efforcera de résoudre celles qu'elle considère comme étant fondées.

INVENTIS amendera au besoin ses politiques et procédures afin de s'assurer que d'autres personnes ne soient pas confrontées au même problème.

Si une personne n'est pas satisfaite de la manière dont INVENTIS a traité sa plainte, il peut toujours communiquer avec le Commissaire de protection à la vie privée du gouvernement fédéral.

MISE À JOUR : NOVEMBRE 2011